

INVENTIV'IT  
SCOP ARL à capital variable  
44 avenue Georges Pompidou  
FR49507661023



INVENTIV IT  
M. Redouane LABDOUI  
44, avenue Georges Pompidou  
92300 Levallois-Perret

Le 15 septembre 2021

Objet : Lettre de réengagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que INVENTIV IT soutient toujours les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous avons, à la suite du départ de l'associé qui gérait ce sujet en 2019, eu un manquement de suivi de ce renouvellement pour 2019 et 2020, puis la pandémie et les bouleversements engendrés en 2020 et 2021 nous ont mobilisé sur certaines priorités, ce qui, toutefois, ne nous a pas empêché de poursuivre notre engagement au travers d'actions concrètes décrites dans notre COP ci-jointe.

Par cette lettre, nous exprimons donc notre volonté de continuer à intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. INVENTIV IT fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Monsieur Redouane LABDOUI  
Directeur Associé

DS

DocuSigned by:  
  
CA2A5C6D4B49428...

